

# Me Hélène Sicard L. LL

Avocate  
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808  
Montréal (Québec) H3B 3G1  
Tél : 514 281-1720  
Fax : 514 281-0678  
[helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca)

Montréal, le 29 octobre 2013

Régie de l'Énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-3837-2013 phase 2, Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarifs de société en Commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, Planification de l'audience (UC)**

Chère consoeur,

Suite à votre lettre en date du 23 octobre 2013, je vous communique les informations requises pour la planification de l'audience selon les besoins estimés par ma cliente UC.

- UC n'aura pas de remarque préliminaire à soumettre à la Régie.
- La preuve de UC sera présentée par M. Jean-François Blain, analyste externe, dont le C.V. est joint à la présente. La présentation de la preuve de UC sera de 15 minutes.
- UC entend contre-interroger les panels suivants annoncés par Gaz Métro :
  - Panel 2, sur les derniers développements survenus dans le cadre de la finalisation de l'entente de principe avec TCPL : 15 minutes;
  - Panel 3, sur la prévision de la demande, le plan d'approvisionnement et divers autres sujets périphériques : 15 minutes;
  - Panel 4, sur la demande d'investissement afin d'augmenter la production de GNL : 30 minutes;
- Pour le moment UC n'entend pas contre interroger les autres intervenants, mais demande à la Régie de lui réserver un maximum de 5 minutes par intervenants;

UC entend présenter une argumentation orale d'une durée maximale de 20 minutes.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

p.j.  
c.c. Me Vincent Regnault (Gaz Métro)  
Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)  
Jean-François Blain (UC)  
France Latreille (UC)

